

Séance extraordinaire du conseil municipal du 21 décembre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 21 décembre 2017 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Gaétan Bérard.

Sont absents : madame la conseillère, Isabelle Charette et monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, assistant-greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2017-12A-01

Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année 2018

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé *Prévisions budgétaires fonctionnement 2018* ;

ATTENDU que ce budget prévoit :

Revenus de fonctionnement :	17 905 445 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(18 705 000 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	799 555 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	0 \$

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2018, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-12A-02

Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé *Programme triennal des immobilisations 2018, 2019 et 2020*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long ;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants :

2018	6 334 000 \$
2019	9 815 000 \$
2020	8 500 000 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-12A-03

Fixation du taux d'intérêt 2018

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal fixe, pour l'année 2018, le taux annuel d'intérêt sur les arrrages à l'égard de tout compte relatif à des taxes et ou compensations municipales à 12 % ;

Que le conseil fixe également à 12 % le taux annuel d'intérêt comptabilisé à l'égard de tout autre compte demeuré impayé, trente (30) jours après son envoi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h25 à 20h20

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

2017-12A-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Yvon Mousseau, assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 22^e jour du mois de décembre 2017.

Christian Goulet, maire